CHARTRES MÉTROPOLE

Références à rappeler pour toute correspondance

Dossier numéro : DP0283092500012

Déposé le : 25/03/2025 **Complété le :**
Demandé par : MME PATRICIA JOLY
Adresse des travaux : 24 RUE DE LA MAIRIE
PRUNAY LE GILLON
Références cadastrales : AB 0044
Opération : CHANGEMENT DES TUILES MÉCANIQUES EN PETITES TUILES PLATES 17X27 ST FOY

Destinataire :

MME PATRICIA JOLY
24 RUE DE LA MAIRIE
28360 PRUNAY LE GILLON

Service Urbanisme Réglementaire
Affaire suivie par : Sylvie DOMARADZKI
Tél. : 02.37.88.44.35
Mél. : adssecteur3@agglo-ville.chartres.fr

Madame,

Par courrier en date du 17/04/2025, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant écoulé depuis le 18/07/2025, je vous informe que votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** conformément à l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme.

Je conserve donc un exemplaire de votre dossier pour mes archives, et vous fait retour des autres exemplaires en ma possession.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

PRUNAY LE GILLON, LE 7 août 2025

Pour le Maire et par délégation,
Ludovic NADEAU, Adjoint

MAIRIE DE PRUNAY LE GILLON (E.-&-L.)